

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA

Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT

Sylvie VIGOIROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY

Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC

André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DEA-25-12-04

OBJET : Fixation des montants de redevances du service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Année 2026

Rapporteur : Henri SAVINA

Il est proposé de procéder à une augmentation de 1 % sur tous les tarifs du SPANC correspondant à l'évolution des prix sur un an (données INSEE Indice des prix à la consommation - résultats provisoires (IPC) au 31/10/2025) et de ne pas modifier les montants des pénalités.

Les tarifs proposés à compter du 1er janvier 2026 seraient alors les suivants :

Redevances SPANC	Fréquence de contrôle	2026			2025		
		Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC
Installations non conformes "polluantes"	4 ans	32,81 €	3,28 €	36,09 €	32,48 €	3,25 €	35,73 €
Installations comprises entre 20 et 200 EH	5 ans	52,49 €	5,25 €	57,74 €	51,97 €	5,20 €	57,17 €
Installations non conformes	6 ans	21,87 €	2,19 €	24,06 €	21,65 €	2,17 €	23,82 €
Installations conformes	10 ans	13,12 €	1,31 €	14,44 €	12,99 €	1,30 €	14,29 €

Prestations SPANC	2026			2025		
	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC
Contrôle de conception (nouvelle ou réhabilitée)	90,85 €	9,09 €	99,94 €	89,95 €	9,00 €	98,95 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (nouvelle ou réhabilitée)	111,04 €	11,10 €	122,15 €	109,94 €	10,99 €	120,94 €
Diagnostic de vente	152,96 €	15,30 €	168,26 €	151,44 €	15,14 €	166,59 €
Contre-visite de conformité	45,88 €	4,59 €	50,47 €	45,43 €	4,54 €	49,97 €
Avenant au contrôle de conception	45,88 €	4,59 €	50,47 €			

Pénalités pour installations non conformes "présentant un danger pour la santé des personnes" après 4 ans et/ou non conformes après 1 an en cas de vente	550,00 €
Pénalités pour installations non conformes "situées dans une zone à enjeux sanitaires "	275,00 €

A noter, un nouveau tarif relatif à la rédaction d'un « Avenant au contrôle de conception » est créé pour tenir compte des demandes reçues par le SPANC.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 17 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** les tarifs de redevances du service public d'assainissement non collectif 2026 avec une évolution de 1 %,
- **VALIDER** le tarif relatif à la rédaction d'un « Avenant au contrôle de conception ».

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**



**Le secrétaire,
Henri SAVINA**

